



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)

## **ANNEXES OBLIGATOIRES**

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan des travaux

Annexe 5 : Plan des abords au 1/5 000

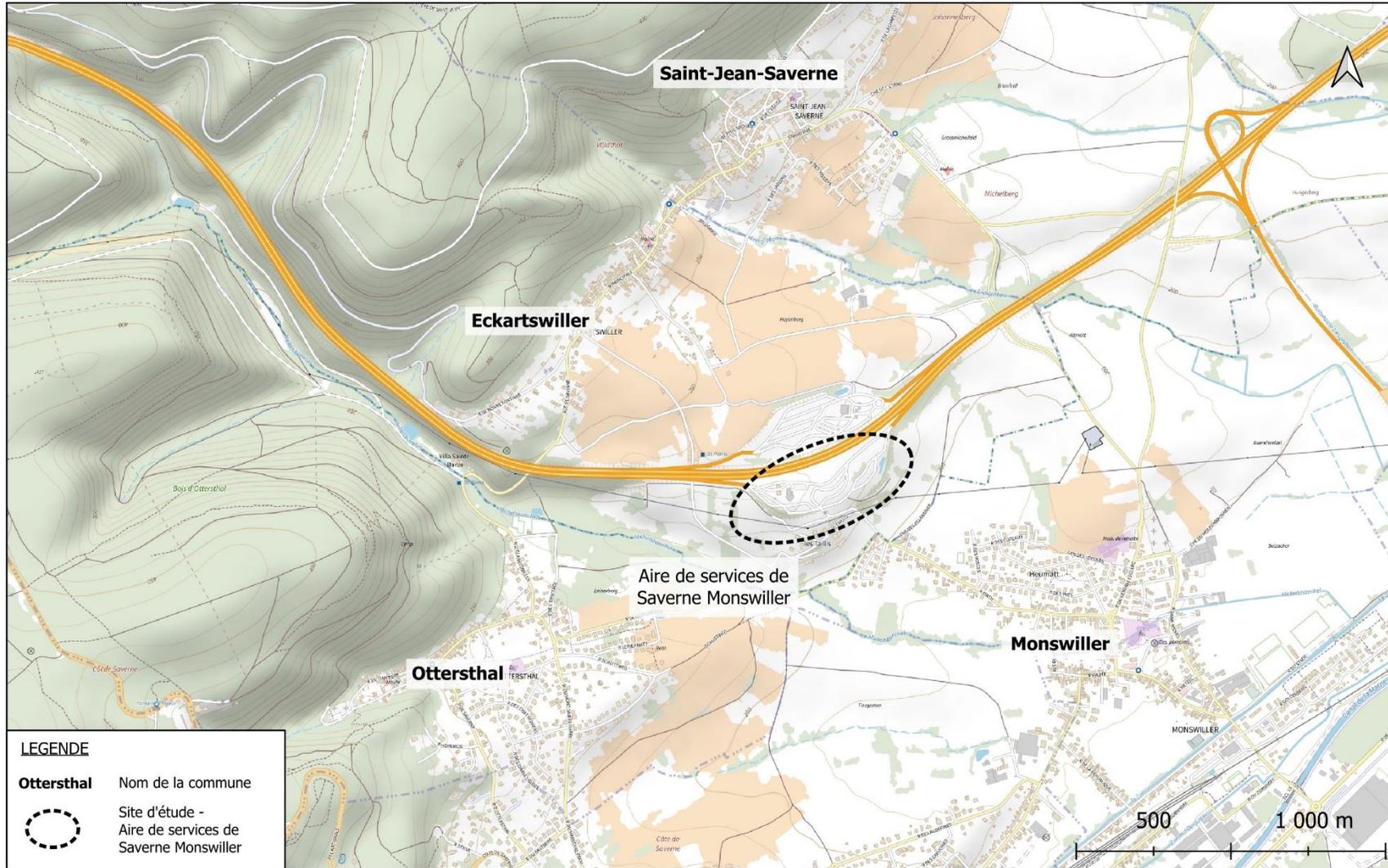
Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

## **AUTRES ANNEXES**

Annexe 7 : Notice environnementale

A4 - Aire de Saverne Monswiller  
Extension parking poids-lourds

Demande d'examen au cas par cas  
Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000



A4 – Aire de Saverne Monswiller  
Extension parking  
poids-lourds

Demande d'examen au cas par cas  
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation







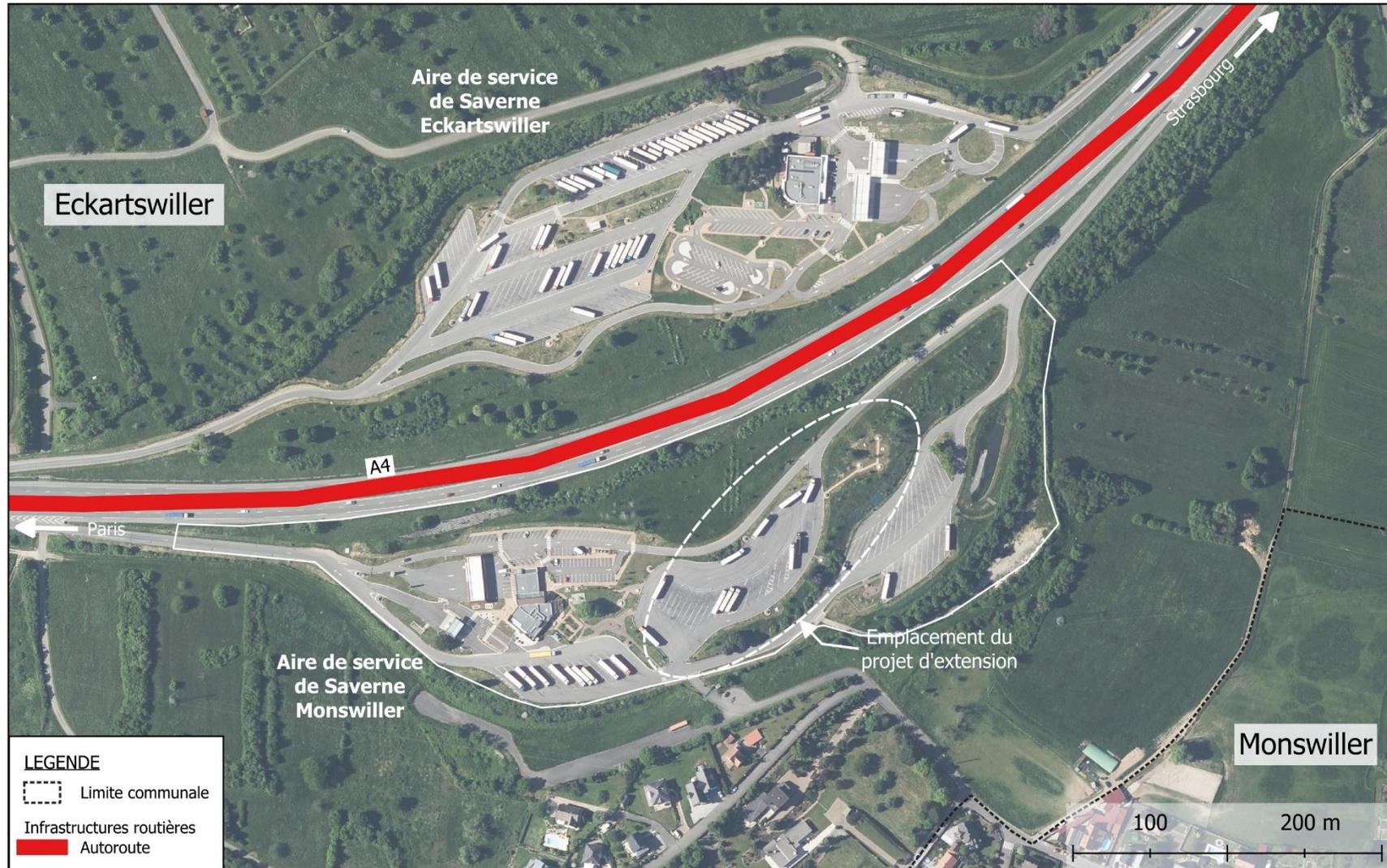
A4 – Aire de Saverne Monswiller  
Extension parking  
poids-lourds

Demande d'examen au cas par cas  
Annexe 4 : Plan des travaux



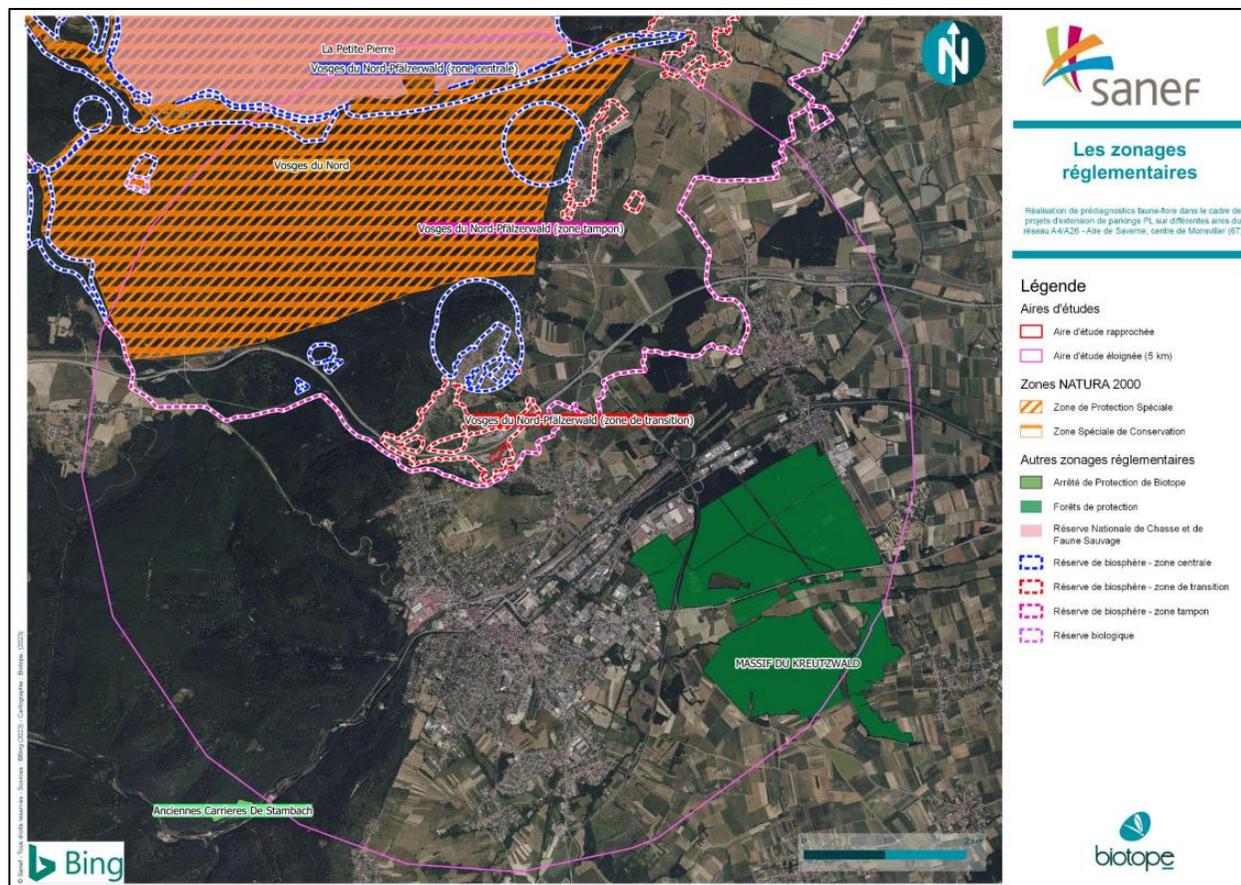
A4 - Aire de Saverne Monswiller  
Extension parking poids-lourds

### Demande d'examen au cas par cas Annexe 5 : Plan des abords au 1/5 000ème



A4 – Aire de Saverne Monswiller  
Extension parking  
poids-lourds

Demande d'examen au cas par cas  
Annexe 6 : Localisation du projet  
par rapport aux sites Natura 2000



Le projet se situe à 2,0 km au sud-est de la Zone Spéciale de Conservation [ZSC] FR4201799 « Vosges du Nord » et de la Zone de Protection Spéciale [ZPS] FR4211799 « Vosges du Nord ». Il est également inclus ou à proximité d'autres zonages réglementaires (réserves de biosphère, forêt de protection, Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage), présentés au sein de 'Annexe 7.

A4 – Aire de Saverne Monswiller  
Extension parking  
poids-lourds

## Demande d'examen au cas par cas Annexe 7 : Notice environnementale

L'aire de services de Saverne Monswiller appartient au réseau autoroutier de l'A4, sur la commune de Eckartswiller, dans le département du Bas-Rhin. Le projet consiste à augmenter de 21 places supplémentaires le stationnement pour les poids-lourds sur l'aire de services.

Cette notice environnementale vise à synthétiser les données d'état initial concernant l'environnement physique, le milieu naturel, les pollutions et nuisances, ainsi que les risques naturels et technologiques. L'objectif est également de mettre en évidence les mesures prévues dans le cadre du projet et des travaux, afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement.

## 1. MILIEU PHYSIQUE

Une campagne de reconnaissance des sols a été réalisée par GEOTEC en août 2023 afin de déterminer la nature des sols et de relever les circulations d'eau. L'objectif était aussi de déterminer la perméabilité des terrains superficiels pour définir les conditions d'infiltration des eaux pluviales dans les sols. Ce chapitre correspond à la synthèse des résultats de l'étude.

### 1.1. Altimétrie

Le terrain est en pente légère, descendante dans la direction nord-est (3 %). Les côtes altimétriques, d'après la campagne menée par GEOTEC, sont comprises entre 224,7 m et 226,9 m NGF.

### 1.2. Sols et sous-sols

La campagne de reconnaissance a mis en évidence, sous 10 cm de terre végétale au droit de ST5 et ST10 et 5 cm d'enrobé au droit de ST1 à ST4 et ST6 à ST9, les formations suivantes :

- des remblais identifiés au droit sondages ST1 à ST4 et ST6 à ST9. Ils sont composés de sables brun-gris à débris d'enrobé. Leurs caractéristiques mécaniques sont très élevées :  $10,00 \leq R_d \leq 25,00$  MPa ;
- un sable limoneux beige +/- argileux identifié au droit de l'ensemble des sondages jusqu'à une profondeur comprise entre 1,00 m et 1,60 m / TA. Ses caractéristiques mécaniques sont moyennes à très élevées :  $2,50 \leq R_d \leq 25,00$  MPa ;
- un marno-calcaire +/- argileux beige à calcaire beige identifiés jusqu'à la fin des reconnaissances correspondant à une profondeur de 3,00 m / TA au droit de ST1, ST4 et ST6 et jusqu'au refus obtenus à des profondeurs comprises entre 1,40 m et 2,20 m / TA. Ses caractéristiques mécaniques sont très élevées :  $R_d \geq 15,00$  MPa (Refus  $R_d > 100,00$  MPa).

L'étude a également permis de vérifier :

- l'aptitude du sol au traitement à la chaux et au ciment ;
- sa teneur en matière organique et en sulfate.

Sondages	ST9
Profondeur (m)	0.05 – 0.80
Nature du terrain	Remblais : sable et graviers gris-beige +/- limoneux avec des débris d'enrobé
Teneur en sulfate (mg/kg)	248.00
Teneur en matière organique (%)	3.10

Figure 1 : Teneur en sulfate et en matière organique du sol  
(Source : Etude géotechnique de conception G2 AVP – GEOTEC, août 2023)

Sondages	Mélange
Profondeur (m)	Au-dessous des remblais
Nature du terrain	Sable à graviers +/- limoneux
$W_{OPN}$ (%)	12
$\rho_{dOPN}$ (g/cm <sup>3</sup> )	1.88
IPI	18.5

Figure 2 : Caractéristiques pédologiques (essai Proctor – IPI)  
(Source : Etude géotechnique de conception G2 AVP – GEOTEC, août 2023)

Les résultats des essais en laboratoire montrent que les matériaux sont adaptés au traitement à la chaux et au ciment.

### 1.3. Eaux souterraines et superficielles

#### Hydrogéologie du site

L'aire de services de Saverne Monswiller est localisée sur la masse d'eaux souterraines « Champ de fractures alsacien de Saverne », nappe à dominante sédimentaire non alluviale (code : CG117).

Lors des fouilles réalisées par le bureau d'études GEOTEC (mai 2023), aucune arrivée d'eau n'a été observée. Des circulations d'eaux superficielles peuvent également se produire en période pluvieuse.

#### Zone de Répartition des Eaux

Les Zones de Répartition des Eaux [ZRE] sont définies par les articles R211-71 et R211-72 du Code de l'environnement comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des

ressources par rapport aux besoins". Ce classement identifie les territoires sur lesquels il est nécessaire d'agir prioritairement en vue d'une gestion quantitative équilibrée et durable de la ressource en prenant en compte la préservation des milieux aquatiques associés et les adaptations nécessaires au changement climatique (L211-1 du Code de l'environnement).

Le projet ne se situe pas au sein du périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux.

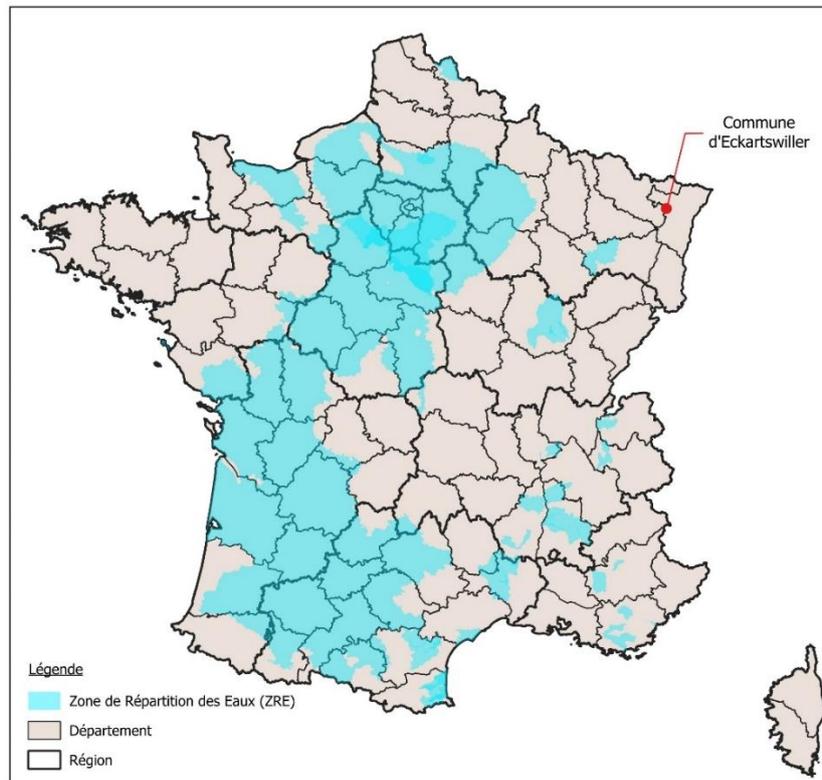


Figure 3 : Localisation des Zones de Répartition des Eaux et de la commune d'Eckartswiller, à l'échelle de la France métropolitaine

### Captage d'eau potable

Cinq sites de captages sont présents dans les environs du site du projet :

- Deux captages sur la commune de Saint-Jean-Saverne, référencés 0670000005377 et 0670000005378 ;
- Trois captages dans la commune de Saverne, référencés 0670000005527, 0670000005528 et 0670000005529.

Le site d'extension du projet se situe en dehors de tous les périmètres de protection des captages d'eau potables.



Figure 4 : Périmètres de protection des captages d'eau potable. Source : Ingérop, septembre 2024

## Gestion des eaux pluviales

### Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- Le projet crée une nouvelle surface imperméabilisée de 92 m<sup>2</sup>. Les eaux issues du ruissellement de la plateforme seront prises en charge par le système d'assainissement existant. L'exutoire sera le bassin existant étanche en bordure d'A4.
- Le projet tend à limiter l'imperméabilisation et la soustraction de zones semi-naturelles au strict nécessaire dans les emprises déjà aménagées de l'aire de services, et n'intercepte pas de milieu naturel d'intérêt écologique fort.
- Il est prévu une recréation d'espaces verts sur les délaissés, afin de réduire la consommation de surfaces imperméabilisées.

## 2. MILIEU NATUREL

L'ensemble des données et résultats présentés dans ce chapitre est issu du pré-diagnostic écologique réalisé par le bureau d'étude Biotope en octobre 2023.

Cette étude fait appel à la notion d'aire d'étude éloignée, correspondant à la zone entourant le site dans un rayon de 5 km. L'aire d'étude rapprochée, quant à elle, se rapporte à la zone d'implantation du projet, comme présenté sur la figure ci-après.



Figure 5 : Localisation de l'aire d'étude rapprochée sur l'aire de services de Saverne Monswiller  
 (Source : Biotope, octobre 2023)

### 2.1. Zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

Le site est concerné par plusieurs zonages réglementaires. Il est :

- inclus dans les zones tampon et de transition de la réserve de biosphère « Vosges du Nord-Pfälzerwald ». Il est situé à 660 m de la zone centrale du zonage ;
- situé à 2,0 km, au nord-ouest, de la forêt de protection « Massif du Kreutwald » ;
- situé à 2,0 km au sud de deux zonages Natura 2000, que sont :
  - o la Zone Spéciale de Conservation [ZSC] FR4201799 « Vosges du nord » ;
  - o la Zone de Protection Spéciale [ZPS] FR4211799 « Vosges du nord » ;
- situé à 4,4 km au sud de la « Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de la Petite Pierre ».

Le site est également dans ou à proximité de dix Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique [ZNIEFF] :

- 7 ZNIEFF de type I :
  - n° 420030035 « Forêts des plateaux gréseux des Vosges du Nord » (1,0 km) ;
  - n° 420030393 « Plateaux et rochers des Vosges gréseuse de Saverne à Rheinardtmunster » (à 1,3 km) ;
  - n° 420030032 « Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Ernolsheim -lès-Saverne » (à 1,7 km) ;
  - n° 420030069 « Collines calcaires du Ramelsberg et du Koppenberg à Romansviller, Singrist et Marmoutier, et du Lerchenberg à Otterswiller » (à 3,8 km) ;
  - n° 420030279 « Vallée de la Zinsel du sud de Hattmatt à sa confluence avec la Zorn » (3,9 km) ;
  - n° 420007044 « Vallée de la Zorn de Dettwiller à Geudertheim » (à 4,2 km) ;
  - n° 420007046 « Rieds du Kohbach et du Speckbach à Schwenheim et Marmoutier » (à 4,5 km).
- 3 ZNIEFF de type II :
  - n°420007051 « Paysages de collines avec vergers du Pays de Hanau » (inclus) ;
  - n° 420007052 « Vallée de la basse Zorn et de ses affluents » (2,1 km) ;
  - n° 420007205 « Collines du piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig » (2,6 km) ;

Enfin, le site est inclus au sein du Parc Naturel Régional [PNR] n° FR8000029 « Parc Naturel Régional des Vosges du nord ».

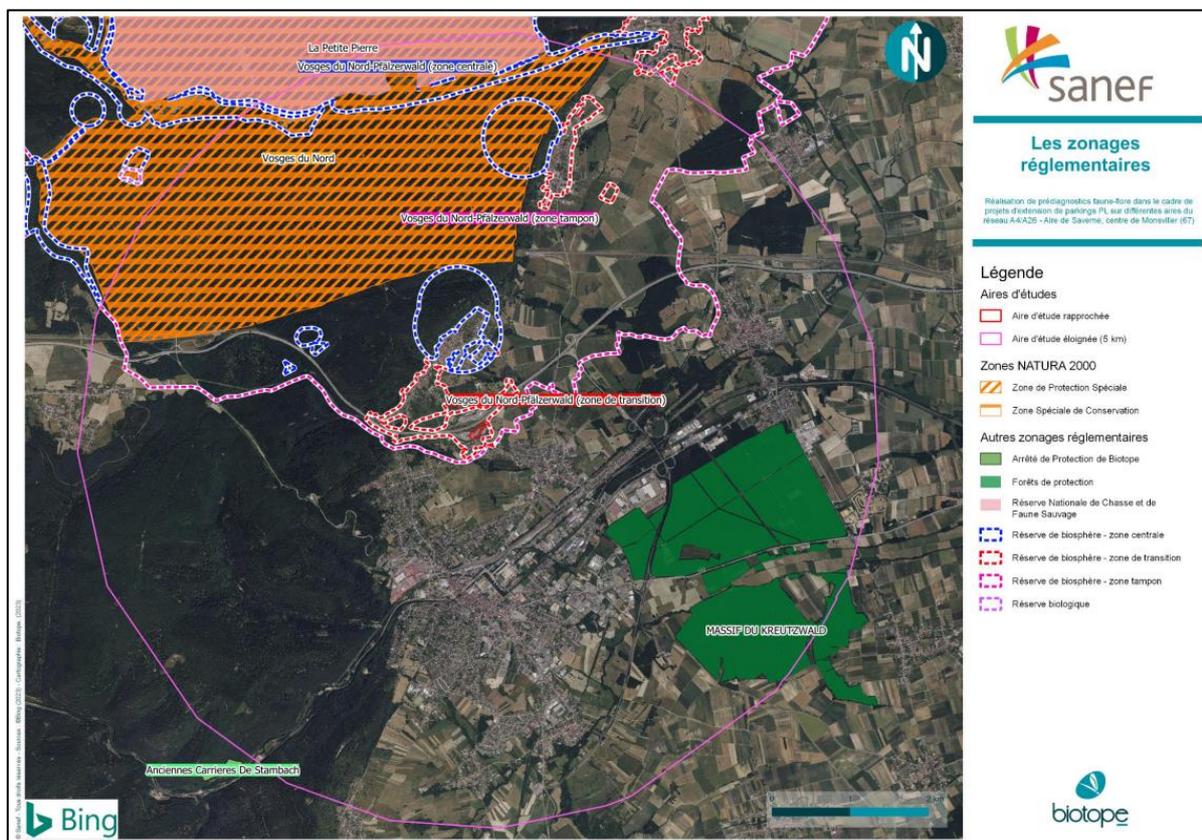


Figure 6 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel

(Source : Biotope, octobre 2023)

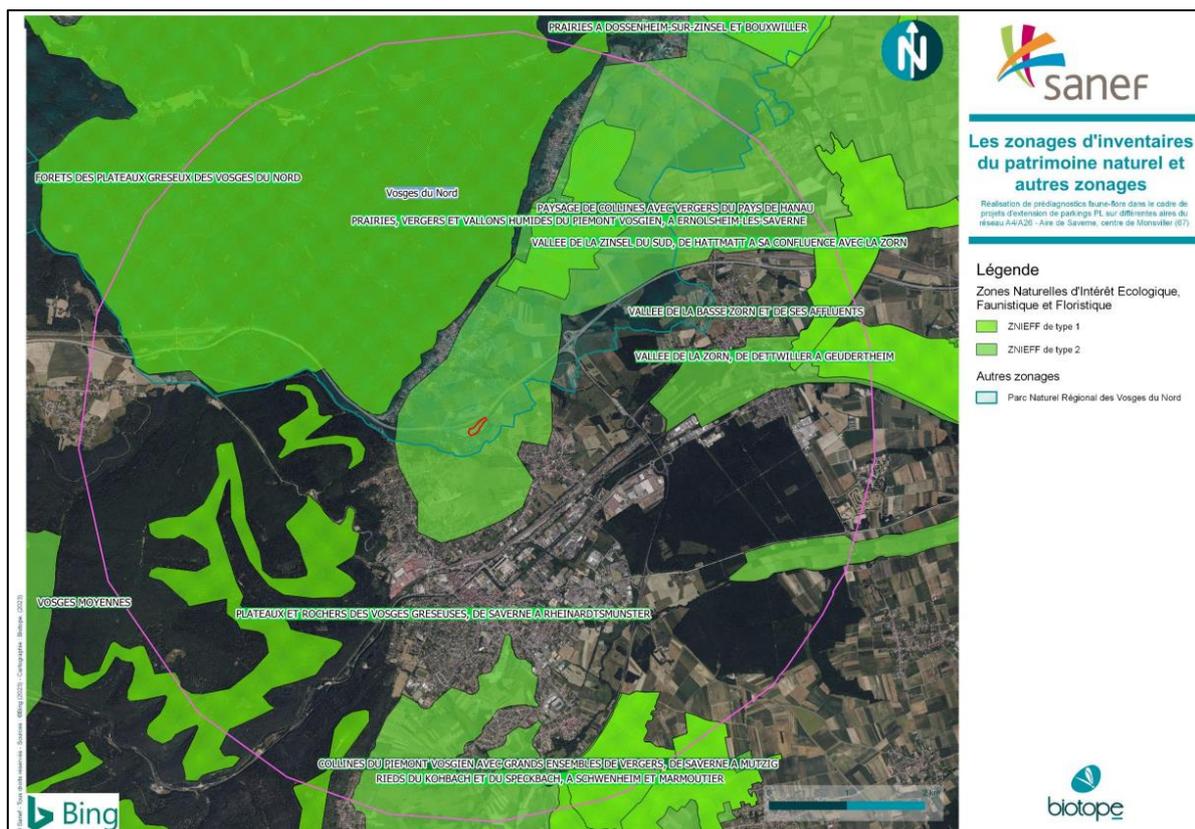


Figure 7 : Zonages d'inventaires du patrimoine naturel et autres zonages  
(Source : Biotope, octobre 2023)

## 2.2. Continuités écologiques

Le site est relativement proche de certains réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et est constitué de quelques surfaces de milieux semi-naturels. En revanche, ces milieux sont très anthropisés et/ou imperméables. De plus, l'autoroute A4 constitue un obstacle fort au sein de la Trame Verte et Bleue [TVB]. Le caractère très perturbé de l'aire d'étude rapprochée empêche donc de fortes interactions avec les corridors et réservoirs de cette Trame Verte et Bleue.

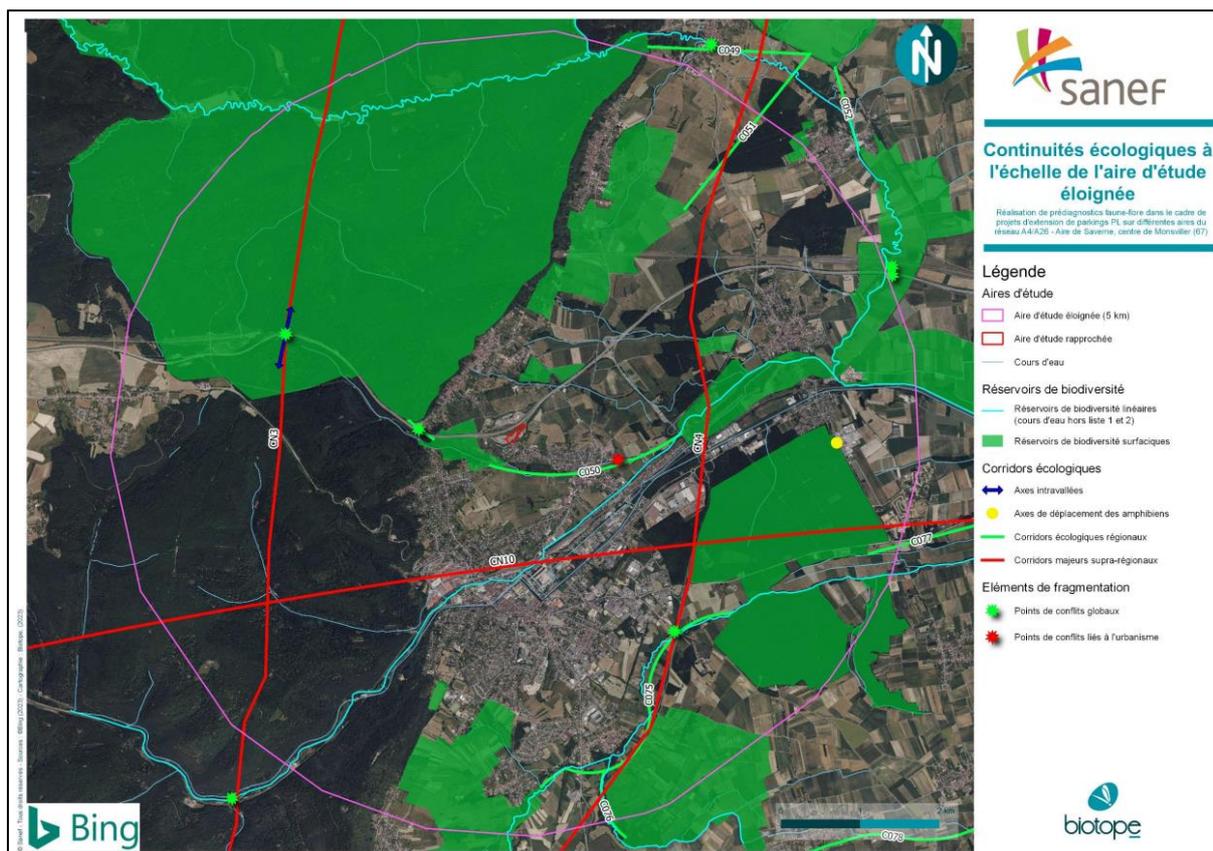


Figure 8 : Continuités écologiques de l'aire d'étude éloignée  
(Source : Biotope, octobre 2023)

### 2.3. Inventaires des habitats naturels

Le site du projet s'inscrit au sein d'une matrice agricole et urbaine.

De manière globale, le site présente un caractère artificiel, dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle. Il est constitué :

- de milieux ouverts :
  - o d'une prairie mésohygrophile basiphile à neutrophile des vallées, bords de canaux et routes. Elle représente un enjeu faible du fait de l'importance de l'entretien et de sa forte occurrence sur la région. Elle s'étend sur 43 % du site ;
  - o de parterres de fleurs, avec arbres et avec bosquets en parc. Cet habitat représente un enjeu contextualisé faible du fait de l'importance de l'entretien et de son caractère planté. Il s'étend sur 11 % du site.
- de milieux anthropiques, présents sur 45 % de l'aire d'étude.



Figure 9 : Localisation des différents habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée  
(Source : Biotope, octobre 2023)

#### Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- L'extension du parking est prévue au sein des emprises historiques de l'aire de services, afin d'éviter la consommation du foncier agricole ou d'espaces naturels fortement présents en périphérie ("ZSC FR4201799 « Vosges du nord » à 2km ; ZPS FR4211799 « Vosges du Nord » à 2km ; RNCFS FR100005 « Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de la Petite Pierre » à 4.4 km").
- L'ajustement du sens du stationnement des poids-lourds et de la largeur des voies permet de limiter la consommation d'espaces au sein de l'aire de services.
- Les déblais seront réemployés sur place au maximum afin de recréer des espaces verts.
- Des plantations d'arbres et d'arbustes seront également réalisées (plantations envisagées entre février et mars 2026), sur les emprises possibles, afin de fournir de nouveaux habitats pour l'avifaune. Les essences seront locales et adaptées aux conditions pédologiques du site.

## 2.4. Inventaires floristiques et faunistiques

### Taxon des Oiseaux

Le pré-diagnostic écologique établi par le bureau d'études Biotope a permis de détecter la présence potentielle d'oiseaux protégés et patrimoniaux :

- la Linotte mélodieuse ;
- le Tarier pâtre ;
- le Serin cini.

Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- L'abattage des arbres sera réalisé entre septembre et fin-mars afin de limiter le dérangement de l'avifaune potentiellement nicheuse.
- Des plantations d'arbres et d'arbustes seront réalisées sur les emprises possibles afin de fournir de nouveaux habitats pour l'avifaune notamment avec des essences plus locales en fonction de la typologie de sol.

### Taxon des Insectes

Le repérage terrain a révélé la présence avérée ou potentielle d'insectes patrimoniaux :

- la Decticelle bicolore ;
- l'Azuré bleu-céleste.

### Taxon des Mammifères

Le Chat sauvage est une espèce protégée potentiellement présente. Des chiroptères en chasse pourraient également être présents sur le site.

Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- Les espèces terrestres sont globalement exclues du site du projet du fait de la présence d'un grillage à maille progressive installée en limite de Domaine Public Autoroutier Concédé [DPAC] (maintenu par la suite).

### Taxon des Reptiles

Le Lézard des murailles est une espèce protégée qui est potentiellement présente.

D'après le pré-diagnostic réalisé par le bureau d'études Biotopie en octobre 2023, l'enjeu concernant ces taxons est considéré comme faible, sauf pour les Oiseaux, pour lequel l'enjeu est potentiellement fort.

## 2.5. Zones humides

Plusieurs zones humides remarquables sont recensées au sein de l'aire d'étude éloignée.

Aucune n'a été identifiée, en revanche, sur l'aire d'étude rapprochée. L'aire d'étude est intégralement localisée dans une zone à très faible probabilité de présence de zones humides et le contexte très imperméabilisé de l'aire d'étude diminue encore cette potentialité. Le contexte du site est donc défavorable à la présence de zones humides malgré des surfaces de prairies non négligeables.

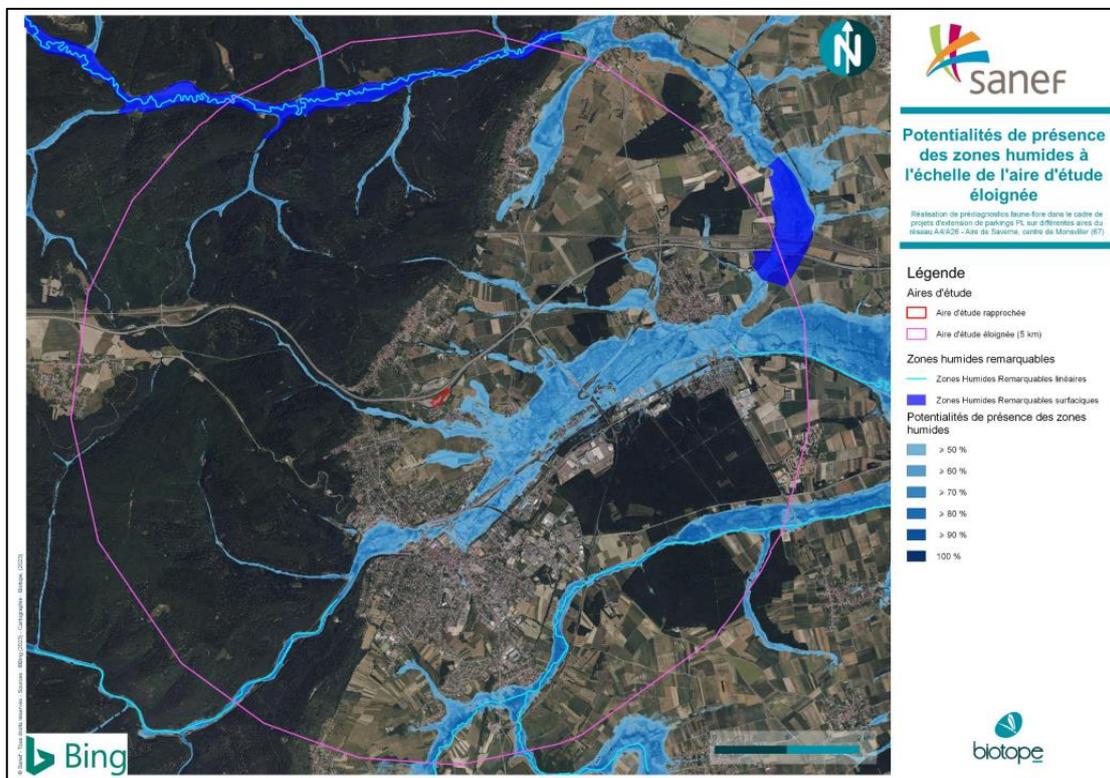


Figure 10 : Potentialités de présence de zones humides à l'échelle de l'aire d'étude éloignée  
(Source : Biotope, octobre 2023)

## Synthèse des enjeux sur les milieux naturels

Selon les résultats du pré-diagnostic écologique établi par le bureau d'études Biotope en octobre 2023, le site du projet est inclus dans les zones tampon et de transition de la réserve de biosphère « Vosges du Nord-Pfälzerwald ». Il est caractérisé par des milieux anthropiques ainsi que des milieux ouverts, très entretenus et artificialisés. Le caractère très perturbé du site empêche de fortes interactions avec les composants de la Trame Verte et Bleue régionale, d'autant plus que l'autoroute constitue un élément de fragmentation du paysage. Biotope a signalé la présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales. L'enjeu est considéré comme faible pour la majorité des taxons. Cet enjeu pourrait, en revanche, être qualifié de moyen pour l'avifaune.

### 3. MILIEU HUMAIN

#### 3.1. Occupation du sol autour du site

L'aire de services de Saverne Monswiller s'inscrit au sein d'une matrice agricole et urbaine. L'aire est accolée, au nord, à l'autoroute A4 qui traverse la zone selon un axe ouest / nord-est. Au sud, à proximité directe, se trouvent des habitations, de la commune de Monswiller. Le site est entouré par des parcelles agricoles. De manière plus éloignée, à l'ouest, les Vosges s'étendent, à environ 1 km de l'aire de services.

L'aire de Saverne Monswiller est constituée d'une station-service équipée de pompes à carburants, ainsi que des services habituels (sanitaires, restaurant, boutiques, etc.).

Les habitations les plus proches se situent à 100 m, sur la commune de Monswiller.

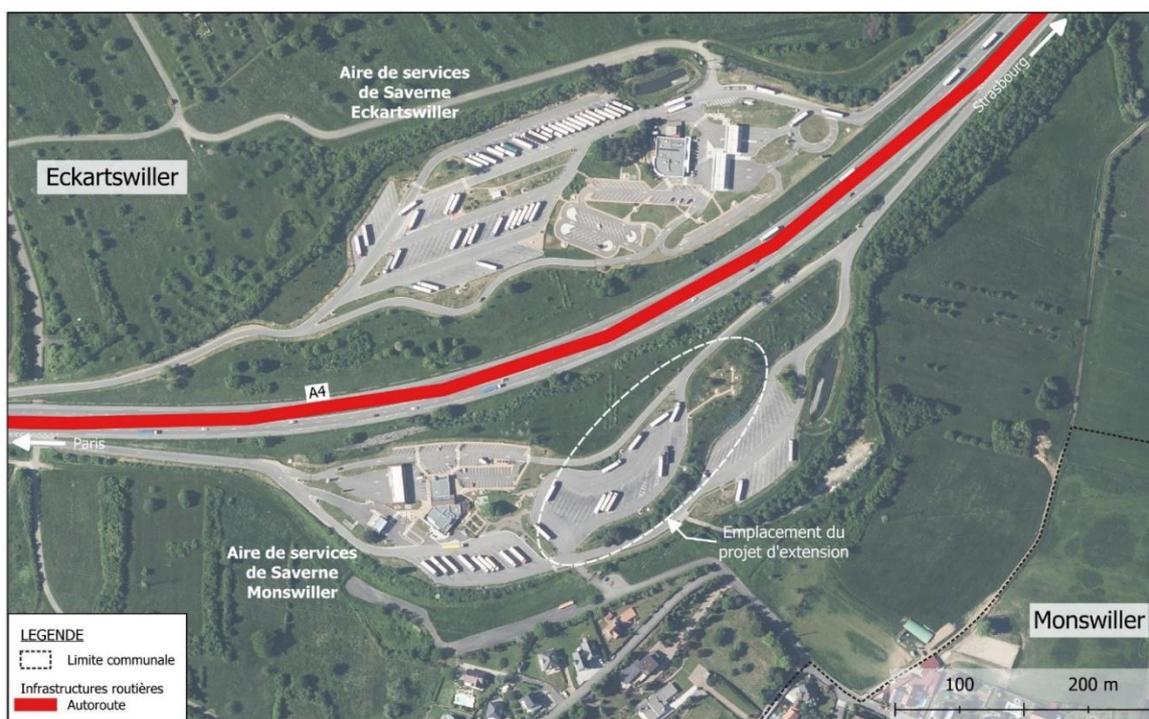


Figure 11 : Plan des abords du projet

#### Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- L'emplacement proposé, dans le cadre du projet, vise à respecter la sécurité des usagers, en séparant les flux de poids-lourds de ceux des véhicules légers.

### 3.2. Infrastructures et réseaux

La zone d'extension de stationnements poids-lourds est longée par un réseau d'eaux pluviales. Au nord, un réseau d'eaux pluviales traverse la future voie d'accès des poids-lourds à cette zone de stationnement. Il est prévu de développer ce réseau avec la mise en place d'avaloirs au sud.

#### Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- Afin de ne pas impacter ces réseaux, la connaissance des profondeurs permet d'ajuster les profondeurs de terrassement.

### 3.3. Paysage

#### Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- Les déblais seront réemployés sur place au maximum afin de recréer les espaces verts et modelés paysagers.

### 3.4. Patrimoine culturel et archéologique

Le Service Régional de l'Archéologie [SRA] a indiqué, par retour le 01/03/2024, qu'aucun site archéologique n'est actuellement répertorié dans le périmètre d'étude du projet. En conséquence, la réalisable préalable d'un diagnostic archéologique n'est pas nécessaire.

Aucun site classé ou inscrit n'est recensé sur la commune d'Eckartswiller ou à proximité. Le périmètre de monument historique le plus proche se situe à 800 m au nord de l'aire de services et de l'autoroute. Il s'agit d'une ancienne église abbatiale localisée sur la commune de Saint-Jean-de-Saverne.

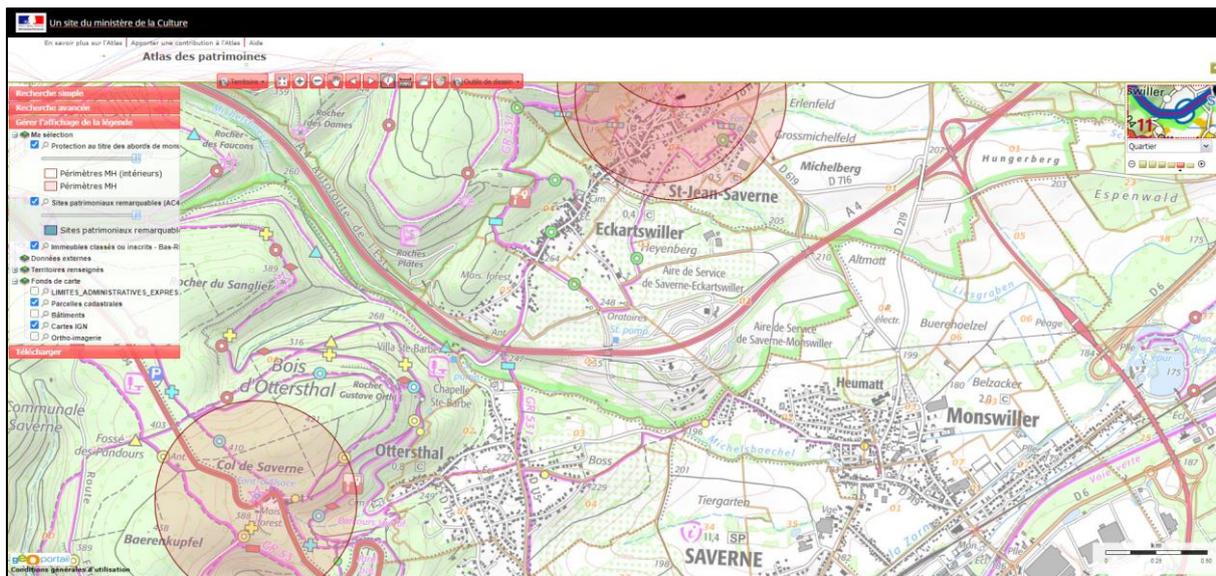


Figure 12 : Capture d'écran issue de l'Atlas des patrimoines  
(Source : Site du ministère de la Culture, consulté le 19/02/2024)

### 3.5. Pollutions et nuisances

#### Pollution des sols

Il n'a été détecté aucun indice évident de pollution des sols lors des sondages réalisés par GEOTEC en mai 2023 (c'est-à-dire sous une forme détectable visuellement ou olfactivement).

9 sites sont répertoriés au sein de la base CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) sur la commune dont la station-service (SSP3760578) de l'aire de services. Ce sont d'anciens sites qui ont exercé une activité susceptible d'engendrer des pollutions, aujourd'hui traités. À noter que la CASIAS ne préjuge donc pas de la pollution effective des sols des établissements recensés.

La commune n'est pas concernée par un secteur d'information sur les sols.

#### Amiante et HAP

Des investigations ont été menées par la société NextRoad Engineering le 13/04/2023 afin de détecter l'amiante naturel, ajouté, ainsi que les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques [HAP] dans les enrobés des parkings et chaussées.

Aucun amiante n'a été révélé.

Concernant les HAP, les teneurs mesurées sont inférieures ou égales à 50 mg/kg de matière sèche, ce qui correspond au seuil le plus bas.

### Ambiances lumineuses

Concernant les pollutions lumineuses, l'aire de stationnement poids-lourds n'est actuellement pas éclairée et il n'est pas prévu qu'elle le soit.

### Ambiances sonores

L'autoroute A4 est concernée par la 3ème échéance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Département du Bas-Rhin, datée du 28 juin 2019.

Plus localement, en lien avec le projet, les poids-lourds sont générateurs de bruit ponctuellement lors de l'allumage et de l'arrêt des moteurs.

#### Mesures d'évitement et/ou de réduction :

- Les habitations les plus proches se situent à 100 m, ce qui permet d'assurer que le projet d'extension de places poids-lourds n'aura pas d'impacts acoustiques pour les habitations les plus proches.

## 3.6. Risques naturels et technologiques

Les risques naturels et technologiques potentiels ont été pris en compte lors de la conception technique du projet. Les données concernant ces risques sont issues :

- d'investigations menées par des bureaux d'études (GEOTEC et Géomines, mai-juin 2023) ;
- du Dossier Départemental des Risques Majeurs du Bas-Rhin, datant de 2023 ;
- du Plan Local de l'Urbanisme [PLU] de la commune d'Eckartswiller, de 2007 ;
- du site Géorisques, consulté en février 2024.

### Risques sismiques

Le terrain se situe en zone d'aléa modéré (zone 3) selon le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques sismiques. Cependant, au vu des caractéristiques du projet (stationnements), ce zonage n'implique pas de prescriptions spécifiques.

### Mouvements de terrain

Concernant le risque de mouvement de terrain, le site est localisé en zone modérée de retrait-gonflement des argiles. La commune d'Eckartswiller fait l'objet d'un arrêté relatif à des « mouvements de terrain ».

### Risque radon

Le risque sur la commune est considéré comme faible, même si des facteurs géologiques peuvent faciliter le transfert du radon vers le bâtiment.

### Risque de départs de feux de forêts

Le risque de départ de feux de forêts est très fort sur la commune d'Eckartswiller.

### Risque inondation

La commune d'Eckartswiller fait l'objet de 5 arrêtés de catastrophe naturelle relatifs à des « inondations et/ou coulées de boue ».

Elle est localisée au niveau du bassin versant du Zorn et est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation [PPRi] de la Zorn et du Landgraben, approuvé le 26/08/2010). Cependant, le site d'étude est situé hors zone à risque.

### Risques pyrotechniques

Un diagnostic de pollution pyrotechnique non intrusif a été réalisé entre mai et juin 2023 par la société Géomines sur le site du projet.

307 anomalies ont été détectées et sont susceptibles de présenter des risques pyrotechniques. Ces anomalies appartiennent aux familles A, B, C et HC, dont les caractéristiques sont présentées en légende de la carte ci-après.

Parmi l'ensemble de ces anomalies :

- 20 % se réfèrent à la famille C ;
- 34 % à la famille B ;
- 7 % à la famille A.

Les 39 % restants correspondent aux anomalies ne pouvant être catégorisées car la source n'a pas pu être calculée, ou car l'anomalie était hors zone.

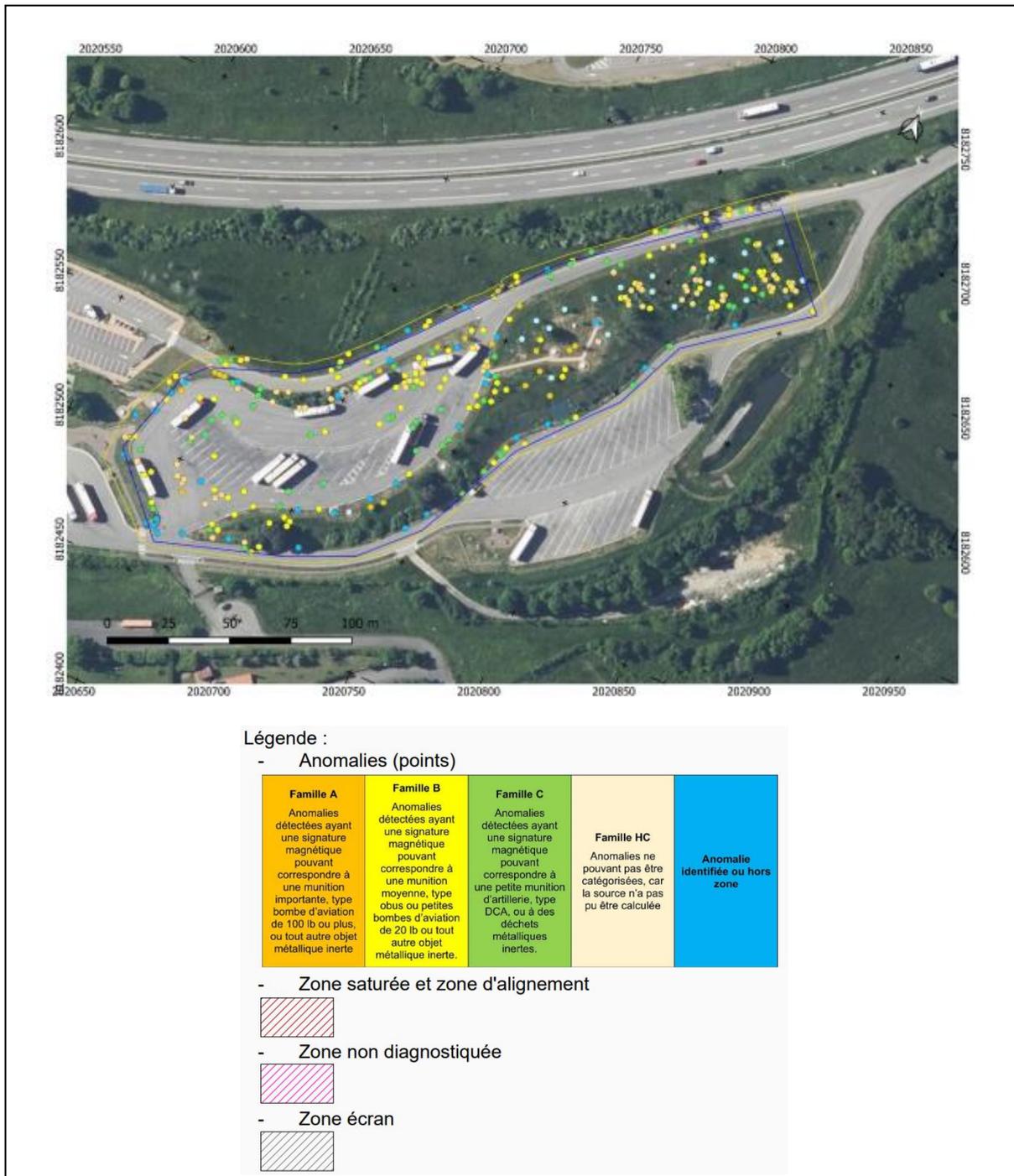


Figure 13 : Zones à risques pyrotechniques retenues sur le site du projet de l'aire de services de Saverne Monswiller (Source : Géomines, mai et juin 2023)

**Mesures d'évitement et/ou de réduction :**

- Les marchés de travaux pour la réalisation du projet informeront les entreprises sur la présence de risques pyrotechniques. Ils prévoient des dispositions pour assurer la sécurité des compagnons sur le chantier. En cas de découverte de gros engins pyrotechniques, la gendarmerie sera alertée par le chantier pour intervention.

## Risque Transport de Marchandises Dangereuses [TMD]

La commune est concernée par deux types de risques de Transport de Marchandises Dangereuses, selon le DDRM du Bas-Rhin :

- le risque de TMD par canalisations de transport, via les canalisations de gaz (gazoducs) et pipelines ;
- le risque TMD par voie routière.

## 4. MESURES POUR LA PHASE CHANTIER

Des mesures chantier (lors de la construction) sont également prévues, parmi lesquelles :

- l'établissement d'un Plan d'Assurance Environnement [PAE] ;
- la mise en place d'un Suivi de l'Élimination des Déchets [SED] ;
- l'établissement d'un schéma d'intervention en cas de pollution accidentelle ;
- la mise en place d'aires spécifiques pour entretien et maintenance des engins de chantier.

## 5. SYNTHÈSE

Nous avons exposé, à travers cette notice, les enjeux environnementaux sur et à proximité de l'aire de services de Saverne Monswiller sur l'autoroute A4. Le cas échéant, des mesures d'évitement et de réduction prévues en réponse aux impacts potentiels sur l'environnement du projet de 21 places poids-lourds supplémentaires ont été présentées.

Le site n'est pas inclus au sein du périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux, ni dans celui d'un captage d'eau.

Le pré-diagnostic écologique établi par le bureau d'études Biotope en octobre 2023 met en évidence que les impacts du projet sur la biodiversité restent limités du fait de la forte anthropisation du milieu que constitue l'aire de services. En effet, les habitats écologiques relevés sont artificialisés et très entretenus. Pour cette raison, la probabilité de présence de zones humides est faible. La présence de l'autoroute limite d'autant plus les interactions avec la Trame Verte et Bleue régionale, en constituant un élément de fragmentation du paysage. Le site est, en revanche, inclus au sein des zones tampon et de transition d'une réserve de biosphère. L'enjeu écologique pourrait être considéré comme moyen.

D'après l'Atlas des patrimoines, aucun enjeu concernant le patrimoine culturel n'est à relever sur le site ou à proximité directe. Aucun site archéologique n'est actuellement répertorié dans le périmètre d'étude du projet. En conséquence, la réalisable préalable d'un diagnostic archéologique n'est pas nécessaire.

Au vu du contexte autoroutier du site et de son éloignement aux habitations, le projet d'ajout de 21 places poids-lourds n'aura pas d'impacts sur les pollutions et nuisances acoustiques.

Enfin, des risques naturels et technologiques sont à relever à l'échelle de la commune. Sont à prendre en compte les risques suivants :

- de Transport de Marchandises Dangereuses (gazoducs et pipe-lines) ;
- d'inondation (commune couverte par un PPRi) ;
- de retrait-gonflement des argiles (zone d'aléa modéré) ;
- sismique (zone d'aléa modéré).

Ensemble des mesures d'évitement et/ou de réduction :

**GESTION EAUX PLUVIALES**

- Le projet crée une nouvelle surface imperméabilisée de 92 m<sup>2</sup>. Les eaux issues du ruissellement de la plateforme seront prises en charge par le système d'assainissement existant. L'exutoire sera le bassin existant étanche en bordure d'A4.
- Le projet tend à limiter l'imperméabilisation et la soustraction de zones semi-naturelles au strict nécessaire dans les emprises déjà aménagées de l'aire de services, et n'intercepte pas de milieu naturel d'intérêt écologique fort.
- Il est prévu une recréation d'espaces verts sur les délaissés, afin de réduire la consommation de surfaces imperméabilisées.

**HABITATS NATURELS**

- L'extension du parking est prévue au sein des emprises historiques de l'aire de services, afin d'éviter la consommation du foncier agricole ou d'espaces naturels fortement présents en périphérie ("ZSC FR4201799 « Vosges du nord » à 2km ; ZPS FR4211799 « Vosges du Nord » à 2km ; RNCFS FR100005 « Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de la Petite Pierre » à 4.4 km").
- L'ajustement du sens du stationnement des poids-lourds et de la largeur des voies permet de limiter la consommation d'espaces au sein de l'aire de services.
- Les déblais seront réemployés sur place au maximum afin de recréer des espaces verts.
- Des plantations d'arbres et d'arbustes seront également réalisées (plantations envisagées entre février et mars 2026), sur les emprises possibles, afin de fournir de nouveaux habitats pour l'avifaune. Les essences seront locales et adaptées aux conditions pédologiques du site.

**FAUNE/FLORE**

- L'abattage des arbres sera réalisé entre septembre et fin-mars, de façon à limiter le dérangement de l'avifaune.
- Des plantations d'arbres et d'arbustes seront réalisées sur les emprises possibles (plantations envisagées entre février et mars 2026), afin de fournir de nouveaux habitats pour l'avifaune notamment avec des essences plus locales en fonction de la typologie de sol.
- Les mammifères terrestres sont exclus du secteur du projet du fait de la présence d'un grillage à maille progressive (maintenu par la suite).

**MILIEU HUMAIN**

- L'emplacement proposé, dans le cadre du projet, vise à respecter la sécurité des usagers, en séparant les flux de poids-lourds de ceux des véhicules légers.

Ensemble des mesures d'évitement et/ou de réduction :**INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX SOUTERRAINS**

- Afin de ne pas impacter ces réseaux, la connaissance des profondeurs permet d'ajuster les profondeurs de terrassement.

**PAYSAGE**

- Les déblais seront réemployés sur place au maximum afin de recréer les espaces verts et modelés paysagers

**AMBIANCES SONORES**

- Les habitations les plus proches se situent à 100 m, ce qui permet d'assurer que le projet d'extension de places poids-lourds n'aura pas d'impacts acoustiques pour les habitations les plus proches.

**RISQUES PYROTECHNIQUES**

- Les marchés de travaux pour la réalisation du projet informeront les entreprises sur la présence de risques pyrotechniques. Ils prévoiront des dispositions pour assurer la sécurité des compagnons sur le chantier. En cas de découverte de gros engins pyrotechniques, la gendarmerie sera alertée par le chantier pour intervention.

**Sujet :** Demande de compléments : SANEF Extensions parkings PL 2025 Saverne Monswiller à Éckartswille (67) sur l'A4.

Bonjour Monsieur,

Vous avez saisi l'Ae de plusieurs dossiers de demandes d'examen au cas par cas et notamment de celle de Saverne Monswiller à Éckartswille (67) sur l'A4.

Cette demande appelle quelques questions :

- des espèces exotiques envahissantes ont-elles été découvertes ? ;
- quid d'un arrêté de protection de captage ?
- le pré-diagnostic d'octobre 2023 de Biotope a-t-il été complété (date passage ?) ;
- qu'en est-il de la présence potentielle ou avérée d'espaces protégés ? le dossier indique "[à voir avec analyse complémentaire de Biotope]" ;
- Il est indiqué que "*l'abattage des arbres sera réalisé entre septembre et fin février*" alors que les travaux sont indiqués comme devant commencer entre "février et avril 2025 inclus" : les arbres ont-ils été abattus ? quel est le nombre et le type d'arbres concernés ? ; a-t-on une idée du nombre et des caractéristiques des arbres qui seront plantés en compensation ? sont-ils de nature à compenser la destruction des milieux pour l'avifaune ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Aire de Saverne Monswiller

Réponse aux questions de l'IGEDD

05/02/2025

Cette demande appelle quelques questions :

- des espèces exotiques envahissantes ont-elles été découvertes ?

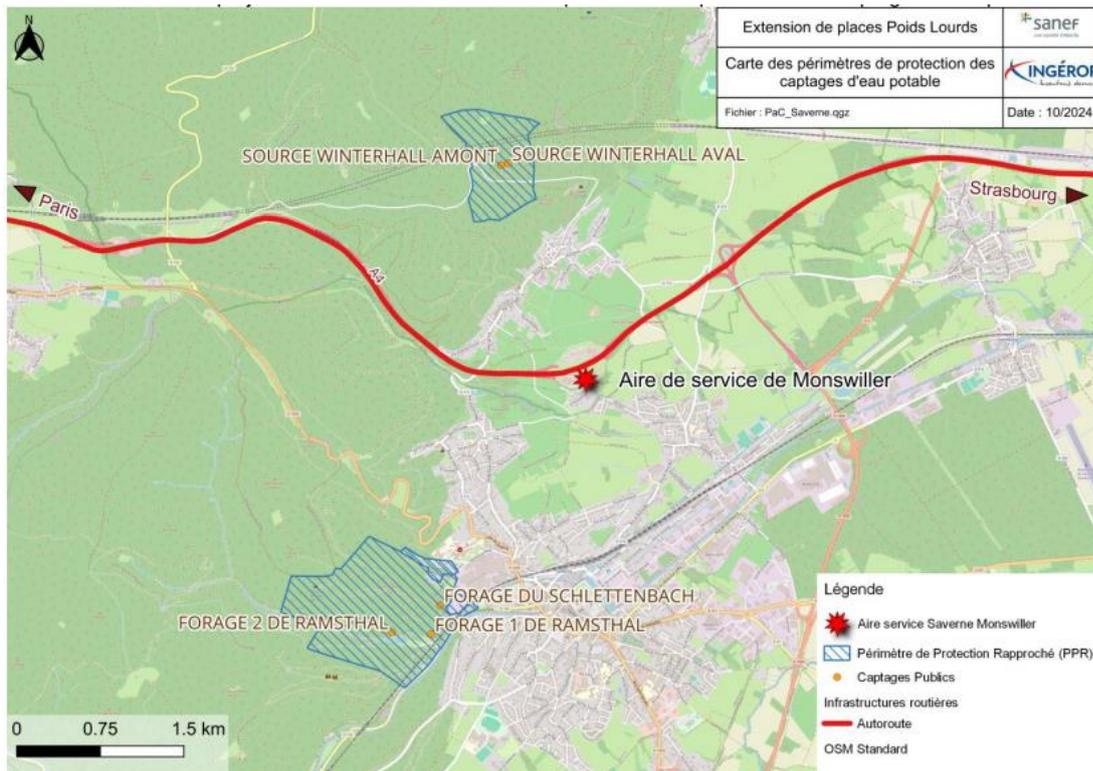
Aucune espèce végétale exotique envahissante n'a été observée sur l'aire d'étude rapprochée.

- quid d'un arrêté de protection de captage ?

Le projet ne se situe pas dans une zone réglementée par un arrêté de protection de captage d'eau potable. Cinq sites de captages sont présents dans les environs du site du projet :

- Deux captages sur la commune de Saint-Jean-Saverne, référencés 0670000005377et 0670000005378 ;
- Trois captages dans la commune de Saverne, référencés 0670000005527, 0670000005528 et 0670000005529.

Le site d'extension du projet se situe en dehors de tous les périmètres de protection des captages d'eau potables.

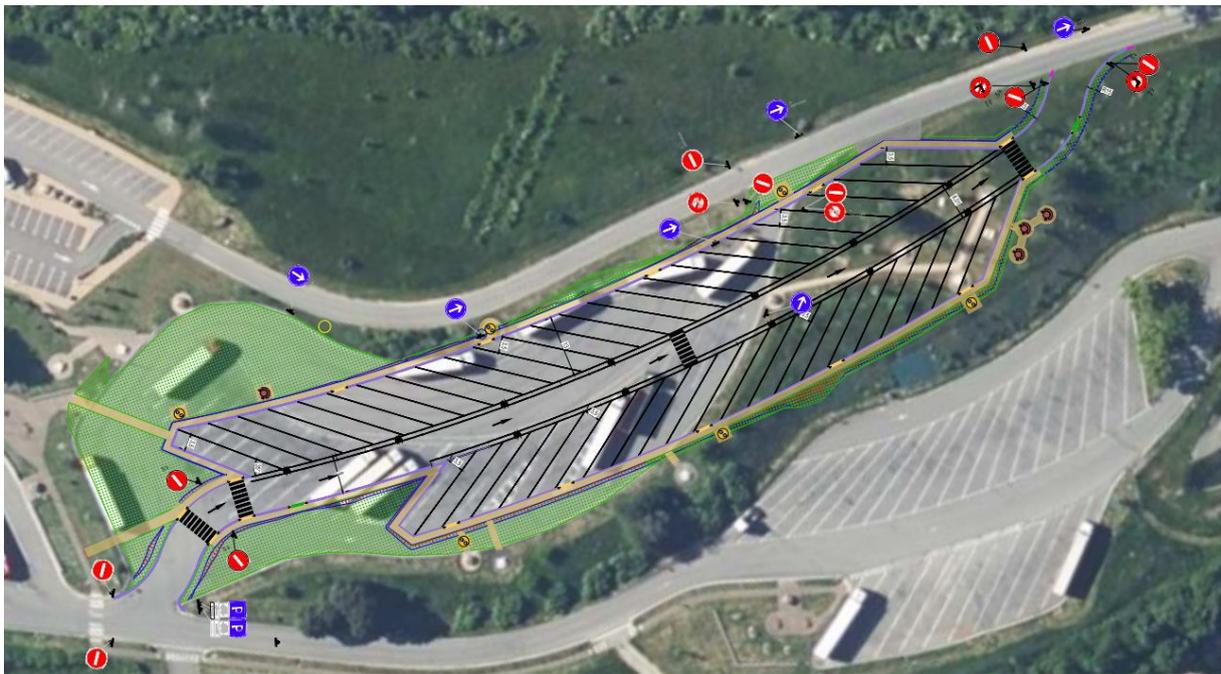


- le pré-diagnostic d'octobre 2023 de Biotope a-t-il été complété (date passage ?)

Le pré-diagnostic d'octobre 2023 n'a pas été complété compte tenu de l'absence d'enjeu.

- qu'en est-il de la présence potentielle ou avérée d'espaces protégés ? le dossier indique "[à voir avec analyse complémentaire de Biotope]"

Le projet d'extension se développe en partie sur des espaces de prairie. Cet habitat se développe au cœur de l'aire d'étude de Saverne Monswiller. Peu voire très peu piétiné par les usagers, cet habitat se développe en prairies, très entretenues. Il est fréquemment fauché pour des raisons de sécurité. Il représente un enjeu contextualisé faible du fait de l'importance de l'entretien et de sa forte occurrence sur la région.



- Il est indiqué que "l'abattage des arbres sera réalisé entre septembre et fin février" alors que les travaux sont indiqués comme devant commencer entre "février et avril 2025 inclus" : les arbres ont-ils été abattus ? quel est le nombre et le type d'arbres concernés ?

Une dizaine d'arbres seront abattus. Il s'agit d'arbres d'ornements.



a-t-on une idée du nombre et des caractéristiques des arbres qui seront plantés en compensation ?  
sont-ils de nature à compenser la destruction des milieux pour l'avifaune ?

Le projet de plantation n'est pas encore finalisé. Les espaces désimperméabilisés serontensemencés.  
Les essence d'arbres replantés seront du même type que ceux impactés par le projet.